



## Mairie de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Présents : M. BEGUERY, Maire - Mmes, SPALANZANI, LAMY, LE MENESTREL, MATHIEU, Mrs BONNET, FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes BOURGEOIS, CANNIERE, CARBONE, DESPRES, FAVAND, LACHARTRE, ROLIN, Mrs BARONI, BECHET, BLIGNY, DOLLE, GADELLE, GAILLARD, GUILLAUD, MINUTILLO, PINERI.

Pouvoirs : Mmes CARRE, ROURE – Mrs CLAPPAZ, FONTAN.

Monsieur Arslan SOUFI, Directeur général des Services, assiste également à cette réunion.

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

**Madame Elisabeth LE MENESTREL est nommée secrétaire.**

***Le compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.***

En début de séance, le Maire rappelle le contexte du « mouvement des gilets jaunes », apparu fin octobre, témoignant d'une « fracture » sociale et territoriale qui perdure jusqu'alors, avec des mobilisations reproduites chaque samedi, ayant suscité beaucoup de violence et de dégradation, infiltré par des minorités extrémistes, et instrumentalisé par des parties qui se situent aux deux extrémités de l'échiquier politique.

Le Président de la République, le gouvernement, ont appelé les Français à participer à un « grand débat national » organisé localement, au plus près des citoyens, c'est à dire dans les communes de France.

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2019

Les communes ont la liberté de définir les modalités de participation et d'organisation de ces débats sur leur territoire. Il est demandé aux élus de ne pas être directifs mais simplement de jouer le rôle d'animateur, de facilitateur afin de favoriser l'expression écrite ou orale des citoyens.

Le Maire sollicite les Conseillers municipaux et leur demande de s'exprimer librement et sincèrement sur leur ressenti vis-à-vis du grand débat national et la façon dont ils envisagent d'y participer en tant qu'élus locaux.

De nombreux élus se sont exprimés. Tous ont souhaité que la commune participe au grand débat national dans le respect des préconisations qui lui ont été faites.

Il a été décidé de mettre à disposition en Mairie un cahier de droits et de devoirs aux heures et jours d'ouverture, d'ouvrir la salle de la Maison Pour Tous les samedis matins (9 février, 23 février et 2 mars de 10h à 12h) et les ateliers associatifs (2 février, 16 février et 9 mars de 10h à 12h) sur demande préalable au moins 3 jours avant la date, de participer éventuellement à l'animation de débats, de donner des informations concernant le grand débat sur notre site internet...

Dans le contexte du grand débat, le Maire juge inopportun de délibérer sur la résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité et propose au Conseil municipal de retirer la délibération 01. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

#### **I. Résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités**

**Rapporteur : Pierre BEGUERY**

**Délibération retirée de l'ordre du jour.**

#### **II. Dénomination de la Médiathèque de Montbonnot-Saint-Martin**

**Rapporteur : Anne-Marie SPALANZANI**

La médiathèque de Montbonnot-Saint-Martin sera inaugurée les 3 et 4 mai 2019. Il a été suggéré par la commission culture de lui donner le nom de : **Médiathèque Saint-Exupéry.**

**Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.**

#### **III. Rémunération des agents recenseurs en charge du recensement de la population 2019**

**Rapporteur : Pierre BEGUERY**

Le recensement de la population bonimontaine a lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Pour cela, la ville de Montbonnot-Saint-Martin a recruté 11 agents recenseurs ayant chacun un district à charge, composé d'environ 250 logements. Une dotation forfaitaire de l'Etat est attribuée, d'un montant de 8998€.



Une rémunération de 3,50 € par logement recensé est proposée. A cela s'ajoute une prime pouvant aller jusqu'à 140 € en cas de tenu du rythme d'avancement attendu. Enfin, les formations sont rémunérées 30 €.

**Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.**

#### **IV. Portage des repas – Augmentation du tarif à compter du 1<sup>er</sup> février 2019**

**Rapporteur : Marie-Béatrice MATHIEU**

Il est proposé au Conseil municipal une hausse de tarifs suite au nouveau marché, pour la fourniture des repas à l'intention des personnes âgées et fragilisées.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2019 le tarif appliqué pour les repas non spécifiques sera de 6,33€ et pour les repas spécifiques de 8,07€. Ces prix facturés par le fournisseur seront garantis pendant un an jusqu'à renouvellement du marché.

**Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.**

#### **V. Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine de l'EPA au profit de la commune**

**Rapporteur : Pierre BEGUERY**

La piscine de l'Ecole des Pupilles de l'Air est mise à disposition au bénéfice des écoles et associations de Montbonnot-Saint-Martin et au public au sens large par une convention conclue entre le Ministre des Armées et la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

Une autorisation d'occupation temporaire a été accordée pour 5 ans.

Afin de fixer les modalités de cette mise à disposition, il convient de renouveler ce partenariat pour la période 2019-2023.

Certaines modifications sont apportées :

- Fin de la mise à disposition d'un personnel EPA pour la surveillance des créneaux publics,
- Possibilité de mise à disposition d'une personnel EPA pour la surveillance des créneaux scolaires moyennant 36€ de l'heure,
- Paiement d'un droit d'entrée pour les membres du club sportif et artistiques hormis les élèves de l'EPA.

**Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.**

**VI. Convention avec la FDCI pour la plantation de deux haies doubles dans le parc public de Chapicole**

**Rapporteur : Agnès ROLIN**

**Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Président de la FDCI, M. Jean Louis Dufresne, pour la plantation de deux haies doubles au sein du futur parc public de Chapicole.**

**Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.**

**VII. Avenant à la Convention d'occupation temporaire du Domaine public pour les jardins familiaux**

**Rapporteur : Agnès ROLIN**

Il est rappelé au Conseil municipal que la Commune dispose de jardins familiaux dans la plaine, au lieu-dit « Le plâtre ».

La précédente convention fixant le prix de location pour une parcelle à 25 € par an, il est demandé au Conseil municipal de valider la possibilité de louer une demi-parcelle, en ne payant que 12,50 € de redevance et une demi-caution de 75 € annuelle. La Convention et le règlement seront individualisés pour chacune des personnes partageant ainsi un jardin.

**Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.**

**Questions diverses**

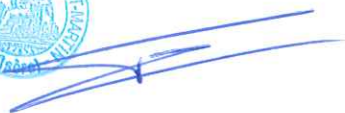
L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance publique à 22h15.

Le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : **mardi 12 février 2019 à 20h30.**

La Secrétaire,  
Elisabeth LE MENESTREL



Le Maire,  
Pierre BEGUERY



PBY/AS/ELM/MC/SG – le 29.01.2019